

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 51 (1989)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Le bois dans la construction agricole  
**Autor:** Berthoud, Maurice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1084958>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Le bois dans la construction agricole**

Maurice Berthoud, service technique de Lignum, Le Mont-sur-Lausanne \*

## **La forêt comme source de matériaux**

A l'origine, notre pays était recouvert de forêts mélangées de résineux et de feuillus, comme le reste de l'Europe.

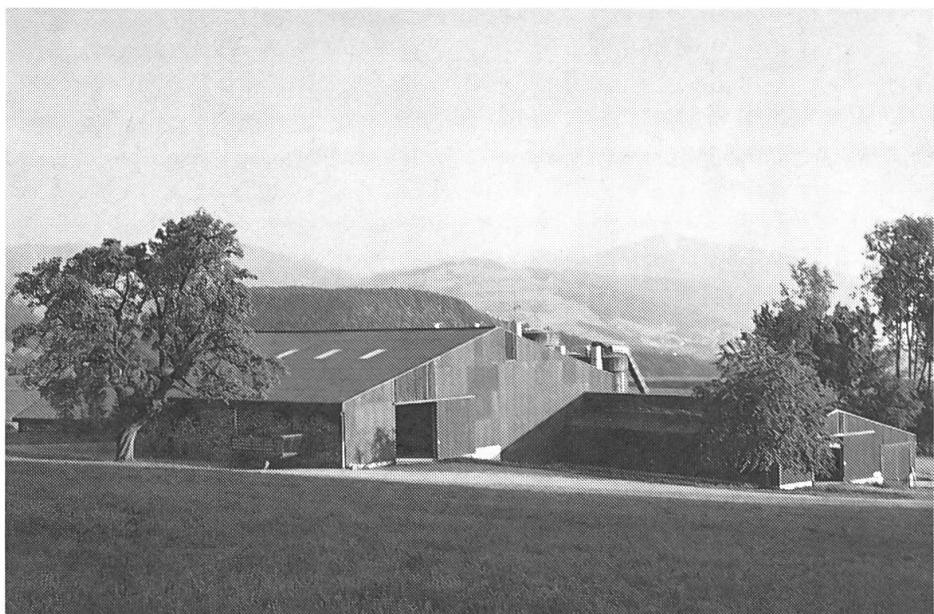
Auparavant et à son origine, le plissement des Alpes et du Jura sont intervenus à la fin de l'ère tertiaire qui a duré plus de 60 millions d'années.

Notre ère, la quaternaire, a déjà plus de 600'000 ans et a vécu la plus grande transformation marquée par la fin de l'époque glaciaire et interglaciaire et la création des hautes et basses terrasses de moraines.

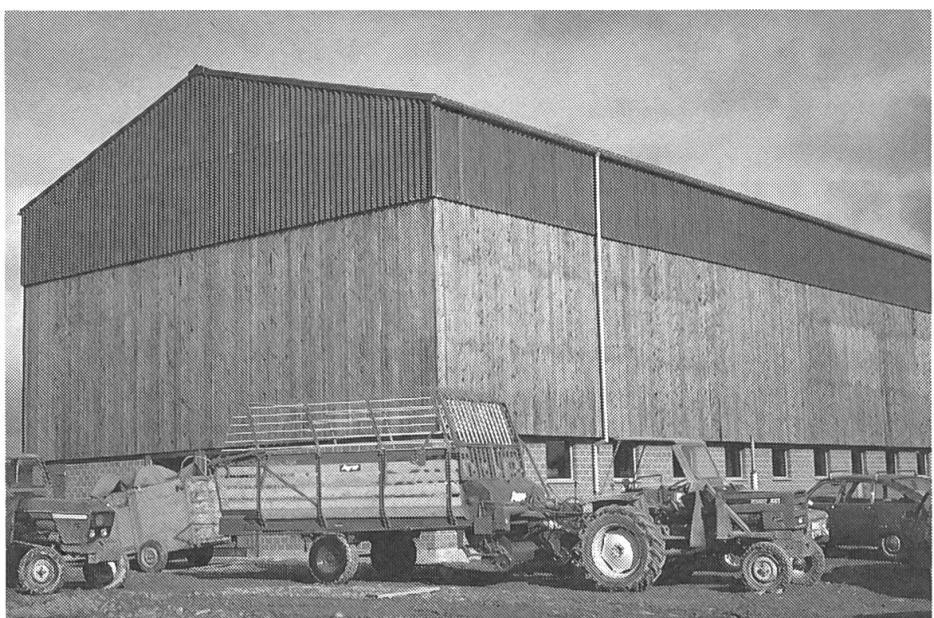
La régression des deux puissants glaciers du Rhin et du Rhône a permis la présentation de la topographie actuelle, dessinant ainsi la Vallée du Rhône et celle du Rhin. Cette époque remonte à 120'000 ans avant notre ère jusqu'à 25'000 à 30'000 ans.

Une période encore inhabitée, mais témoignée par les éléments extraits par les tourbières, nous prouve que les premiers arbres, le bouleau à haute tige, le saule, le pin, suivis du noisetier, du tilleul, de l'orme et du chêne ont régné sur de vastes régions de la plaine et des Préalpes.

Cette période mésolithique correspond à l'époque de la pierre



*Deux exemples de réalisation des bâtiments agricoles actuelles du plateau suisse. Ferme pour 16 têtes UGB 12 × 22 m<sup>2</sup> ...*



*... Ferme pour 25 têtes UGB 16 × 22 m<sup>2</sup> avec grange.*

\* Extrait d'une conférence tenue lors des journées d'information ASETA.

polie, des palafittes et des lacustres, entre 8000 et 4000 ans, marquée par un climat plus chaud et plus humide. C'est à cette époque que le sapin blanc et l'épicéa ont trouvé le micro-climat et les conditions idéales pour son développement et son établissement.

Par contre, l'âge du bronze, entre 1800 et 850 ans avant J.-C., a été beaucoup plus sec d'où la prédominance du hêtre jusqu'à dans le Jura et les vallées alpestres et le développement de chênaies dans quelques régions douces et l'expansion du châtaignier au Tessin.

L'âge du fer et l'époque romaine de 850 à 58 ans avant J.-C. ont été plus frais et plus humides et on a vécu l'expansion massive de l'épicéa.

La forêt est le reflet du climat.

C'est en l'an 58 avant J.-C. que 350'000 Helvètes, femmes et enfants, ont quitté le pays et ont migré vers le sud-ouest de la Gaule après avoir brûlé leurs maisons.

Les premières constructions agricoles intéressantes, permettant d'abriter les familles d'agriculteurs avec leur bétail et le fourrage nécessaire aux périodes froides de l'hiver, ont été érigées dès 500 ans avant J.-C. sous l'influence des moines. Avec le développement de l'agriculture et des technologies, l'outillage nécessaire à la préparation du bois s'est adapté au besoin et dès la période du 16ème siècle l'utilisation du bois était maîtrisée et n'avait pratiquement plus de secret pour l'artisan.

A chaque naissance, on planifiait une coupe de bois et, durant les périodes creuses de l'année, l'agriculteur préparait le maté-



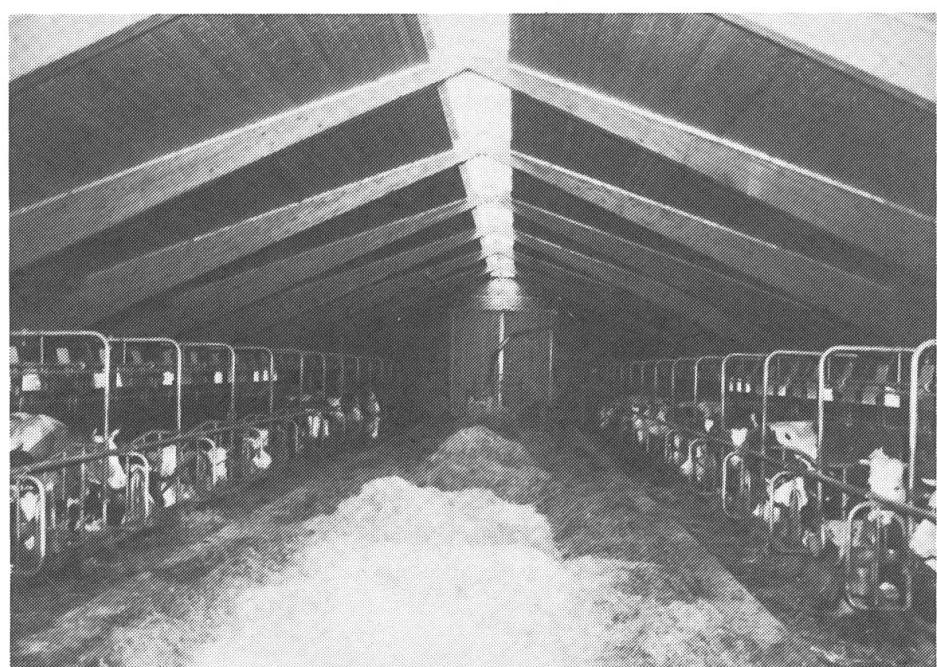
*Des fermes en lamelles collées permettent une portée de 8 à 20 mètres et un écartement des fermes de 3 à 5 mètres.*

rial nécessaire à la construction d'une habitation. C'est vers 1750 que la période des grands déboisements prit fin en plaine et vers 1870 en montagne.

La fabrication du fromage et l'exploitation des zones herba-

gères en montagne ont été les principales causes de ce déboisement.

La limitation de ce défrichement a été décidée avec l'introduction de la loi forestière rendue nécessaire par les inondations



*L'allée centrale d'affouragement avec une double rangée d'écurie de chaque côté permet une solution abaissant les coûts de construction.*

**Tableau 1**

Les essences les plus utilisées dans notre pays, pour la construction, sont:

**Essences      Masse volumique sèche à l'air**

- Sapin blanc de 430 à 480 kg/m<sup>3</sup>
- Épicéa de 430 à 470 kg/m<sup>3</sup>
- Mélèze de 540 à 620 kg/m<sup>3</sup>
- Pin commun de 510 à 550 kg/m<sup>3</sup>
- Chêne de 650 à 760 kg/m<sup>3</sup>

adopté de nouvelles structures de charpentes à grandes portées. On a pu enregistrer des fermes sans poteaux intermédiaires de plus de 20 m de portée libre et des ponts en bois avec une portée unique de plus de 100 m.

## Aspect économique du matériau

Tant que le bois est utilisé comme matériau massif de construction, ses dimensions sont en relation directe avec celles de l'arbre.

Pour les résineux, 25 m de longueur avec un diamètre en tête de 60 cm et en queue de 25 cm sont les mesures maximales des bois ordinaires de notre pays.

La croissance normale d'un résineux est également limitée à 2 à 3 cm d'augmentation

successives des zones de cours d'eau.

L'introduction du chemin de fer a également ébranlé l'équilibre forestier. En 1862, le Professeur Landolt estimait une consommation annuelle de 240'000 m<sup>3</sup> de bois d'énergie pour le train et le bateau; la construction d'un réseau ferroviaire de 1000 km avait nécessité plus de 120'000 m<sup>3</sup> de traverses de chemin de fer en chêne.

Vers la fin du siècle dernier, des architectes plus audacieux ont

**Tableau 2**

La production de bois indigène et le bilan forestier pour 1986 nous donnent les valeurs suivantes en milliers de m<sup>3</sup>:

Désignation	1986
Production de bois indigène	4628
Exportations	2812
Bois brut	688
Déchets de bois	22
Produits semi-finis	907
Papier et carton	1215
Importations	5782
Bois brut	492
Déchets de bois	386
Produits semi-finis	3341
Papier et carton	1563
Consommation apparente de bois du pays	7598

annuelle par la création d'un cerne.

L'arbre est adulte après une période de croissance de 120 à 150 ans.

**Tableau 3: Matériel sur pied et exploitation**

Le bois est notre seule matière première et la quantité disponible peut être représentée par les chiffres suivants:

	Matériel sur pied	Surface forestière (sans forêt buissonnante et surface forestière inaccessible)	Matériel sur pied par ha de surface forestière	Exploitation par an	Exploitation par an et par ha de surface forestière
	Total		m <sup>3</sup> /ha	Total	
	1000 m <sup>3</sup>	ha	m <sup>3</sup> /ha	1000 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /ha
Suisse	365 128	1097 500	333	4435	4,0
Jura	63574	194 000	328	1015	5,2
Plateau	92785	227 000	409	1813	8,0
Préalpes	88139	211 400	417	828	3,9
Alpes	97481	333 700	292	709	2,1
Sud des Alpes	23148	131 400	176	70	0,5
Exploitation par assortiments (en 1000 m <sup>3</sup> )		Résineux	Feuillus	Total	
Grumes (sciage et tranchage)		2512	364	2876	
Bois d'industrie (cellulose, papier, panneaux)		557	151	708	
Bois de feu		253	598	851	
Total	3322		1113	4435	

**Tableau 4**

Economie forestière	Employés
<b>Forêts publiques</b>	
- permanents	4915
- temporaires	1984
Total	<u>6899</u>
<b>Forêts privées</b>	2405
Effectif total	<u>9304</u>

- couverts à machines
- hangars à véhicules
- granges
- étables
- fermes
- bâtiments polyvalents
- bâtiments provisoires.

## Principes de conception d'un projet

Afin de réussir sa construction, certaines informations devront être connues et surtout utilisées comme éléments de base pour la préparation d'un avant-projet.

- L'inventaire du besoin indiquera la nature de l'affectation du projet qui tiendra compte de la surface de l'exploitation, du nombre de bêtes ou de véhicules, de la nature et de la quantité du fourrage à stocker en fonction des bonnes saisons.
- Des matériaux et la nature du sol sur lequel le projet trouvera son implantation finale.
- Des accès possibles existants ou à créer qui desserviront la construction.
- Les raccordements techniques existants ou à créer, nécessaires à l'exploitation future, eau, électricité, gaz, écoulement d'eau claire, si nécessaire solutionnement des eaux usées.
- Les matériaux que le propriétaire peut mettre à disposition

## La nouveauté du siècle: le lamellé-collé

Dans notre pays, l'art de construire en bois jouit d'une grande tradition. Des constructions vieilles de plusieurs centaines d'années témoignent aujourd'hui encore de la qualité et de la durabilité du bois en tant que matériau.

Suite à une réflexion et se basant sur les limites naturelles de la grume, un ingénieur allemand, maître-charpentier, M. Hetzer, en 1905 a estimé qu'une nouvelle application pouvait permettre au bois de concurrencer les autres matériaux.

En sciant des lamelles de bois, en les séchant et les rabotant, il pourrait alors les coller et obtenir de nouvelles sections plus grandes que les sections naturelles du bois. Avec l'évolution de la colle et des techniques de fabrication, les poutres lamellées-collées sont fabriquées par

série, selon des dimensions normalisées, avec les capacités de résistance à la charge de chaque élément.

Il peut être utilisé comme poutre, sommier, pour la fabrication de fermes triangulées ou fermes cintrées avec des éléments couvrant plus de 100 m de portée.

Les avantages de ce système sont:

- leur grande résistance pour leur faible poids
- la facilité de mise en œuvre
- de permettre des formes droites ou spéciales
- de simplifier le procédé de préfabrication
- d'offrir une excellente résistance à la corrosion chimique
- de résister à la propagation du feu.

Cette technique s'utilise de plus en plus dans la construction moderne qui ne nécessite plus d'appuis intermédiaires:

**Tableau 5:** La consommation du bois peut être présentée comme suit:

Consommation de bois en Suisse	%	Consommation de bois dans la construction	%
Construction	44	Bâtiment	50
Emballage	7	Génie civil	8
Meuble	12	Matériaux de construction auxiliaires (échafaudages, coffrages)	14
Carton et papier	16	Do-it-yourself	16
Energie	20	Hors statistiques	12
Divers	1		

- s'il est propriétaire de forêts, de gravières ou d'autres composants du projet.
- La liste des travaux que l'exploitant peut réaliser lui-même.
- Les techniques de chauffage nécessaire au conditionnement de la construction en fonction d'une source possible d'énergie.
- Le type de transporteur mécanique disponible ou le choix de l'engin ou de l'installation nécessaire au transport du fourrage dans le projet.
- Les objectifs d'exploitation pour les dix, voire les vingt prochaines années, en prévision d'un agrandissement futur ou d'une modification de l'exploitation.
- La nature des matériaux exigée par le règlement communal ou cantonal en matière de construction et d'aménagement du territoire.
- La grandeur de la capacité financière possible affectée à cette nouvelle réalisation.
- Le calendrier de la programmation de cette réalisation future.

Pour faciliter la répartition des charges du fourrage, de la structure de charpente et de la toiture, l'allée centrale d'affouillage avec une double rangée d'écurie de chaque côté permet une solution abaissant les coûts de construction. On profite d'intégrer, dans ce système, le concept d'une construction à poteaux préfabriqués qui connaît un très grand succès.

En fonction du choix de la structure, du type de couverture, du poids du vent et de la charge de la neige, la forme de la structure, ainsi que la distance entre les fermes seront définies par l'in-

génieur ou le constructeur compétent.

## La préservation du bois et son entretien

Les dispositions à prendre en vue de donner au bois la meilleure chance de conserver sa durabilité sont les suivantes:

- Les mesures relatives à la conception architecturale.
- Les mesures architectoniques.
- Les mesures techniques relatives aux matériaux.
- Les mesures techniques concernant l'exécution.
- Le traitement de surface.
- La préservation chimique du bois.
- Le contrôle et l'entretien.
- Les mesures d'assainissement.

### Mesures relatives à la conception architecturale

Ces mesures visent à éviter ou à réduire des sollicitations critiques, notamment par l'action des intempéries ou de l'humidité sur l'ensemble ou sur de grandes parties du bâtiment.

#### Exemples:

- Protection du bâtiment par une implantation appropriée, en évitant des situations trop exposées.
- Prise en compte de la direction des vents dominants lors du choix du mode de construction et de la configuration architecturale.
- Protection des façades par des avant-toits, des saillies et des encorbellements.
- Mesures de protection particulières pour des parties de construction délicates (fenêtres par exemple) situées sur des façades fortement sollicitées par les intempéries.

- Evitement de tout contact direct avec des parties de construction humides et le sol (y compris rejaillissements d'eau).

### Mesures architectoniques (planification et exécution)

Elles ont pour but de protéger les éléments en bois contre de trop fortes sollicitations par l'humidité ou de limiter leurs effets.

#### Exemples:

- Recouvrement des surfaces de bois de bout et des joints d'assemblage.
- Dérivation de l'eau de pluie.
- Réduction des surfaces exposées aux intempéries (par exemple en appliquant les éléments depuis l'intérieur).
- Suppression des pièces et joints horizontaux exposés aux intempéries.
- Suppression des planchers en bois et coffrages «perdus» sous de nouveaux sols, resp. des revêtements de sol peu perméables à l'air, par exemple lors de l'aménagement de logements au-dessus de locaux humides non aérés en cours de rénovation.
- Bonne ventilation de la face cachée des éléments en bois exposés à l'humidité (par exemple pour des charpentes ou des planchers à niveau de sol).
- Etude soigneuse et exécution irréprochable des mesures d'étanchéité dans les zones critiques de la physique du bâtiment (condensation sur surface froide et condensation locale aux endroits de perte d'air, notamment pour des locaux présentant une humidité élevée).
- Protection des éléments en bois aux points de contact

avec des parties de construction voisines présentant une humidité élevée.

### Mesures techniques relatives aux matériaux (planification et exécution)

Ces mesures servent à réduire les effets de sollicitations intenses (par l'humidité).

#### Exemples:

- Choix d'essences qui présentent peu de retrait ou de gonflement, qui absorbent peu l'eau et qui résistent bien aux parasites biologiques (par exemple chêne duraménisé, châtaignier, diverses essences tropicales); ou alors.
- Choix de bois facilement imprégnables.
- Utilisation de produits auxiliaires en fonction de sollicitations (par exemple masses d'étanchéité, colles).
- Prise en considération de la forte réaction des dérivés du bois à l'humidité.

### Mesures techniques concernant l'exécution

Les mesures de protection prévues au stade de l'étude doivent être concrétisées par une exécution soignée.

#### Exemples:

- Respecter les critères de sélection du bois selon la norme SIA 164.
- Respecter les taux d'humidité du bois lors de la mise en œuvre et de la pose.
- Contrôle du montage, éventuellement avec mise en place de mesures de protection provisoires.
- Traitement de surface approprié aux sollicitations et appliquée partiellement au moins en atelier (voir ci-dessous « Traitement des surfaces »).

- Définition claire des responsabilités pour les différents champs d'activité.
- Exécution de contrôles systématiques pour garantir une mise en œuvre irréprochable, notamment pour les travaux qui seront recouverts par la suite et qui ne pourront donc plus être contrôlés (isolations, étanchéités).
- Spécification précise des protections nécessaires et des mesures prévues.

### Traitement des surfaces

Principe important: une bonne protection architecturale et une exécution correcte des détails améliorent la longévité du traitement de surface et font ainsi diminuer les frais d'entretien.

A l'extérieur, le traitement de surface protège la surface proprement dite de l'élément contre les sollicitations atmosphériques (humidité, rayonnement solaire) ainsi que contre les migrations d'humidité trop importantes (diffusion de vapeur). Cette tâche de protection ne devrait pas être subordonnée à l'effet visuel; elle est au contraire d'autant plus importante que l'élément de construction est plus délicat et qu'il doit maintenir ses dimensions exactes. A cet égard, le traitement de surface est soumis à des exigences relativement modestes pour des lambrissages en façade, mais à des exigences élevées pour des cadres de fenêtre. Dans les secteurs sans sollicitations directes par les intempéries (en plein air couvert et en

**Tableau 6: Traitement de surface approprié pour bois à l'extérieur**

Exigences de stabilité dimensionnelle élevées (fenêtres, volets, bois lamellé-collé sollicité par les intempéries)	Exigences de stabilité dimensionnelle modestes (lambrisage en façade, sous-toitures apparentes, etc.)
Fond d'imprégnation, incolore ou légèrement pigmenté, formulé avec protection contre les champignons et le bleuissement + 2 à 3 couches de lasure satinée	2 à 3 couches de glacis (lasure) d'imprégnation, formulé avec protection contre le bleuissement
Couche de fond, pigmentée, de préférence formulée avec protection contre les champignons et le bleuissement + 2 à 3 couches de peinture à base de résine synthétique	Fond d'imprégnation contre le bleuissement et éventuellement les champignons + 2 à 3 couches de glacis d'imprégnation formulé avec protection contre le bleuissement
	Fond d'imprégnation contre le bleuissement et éventuellement les champignons + 2 couches de lasure satinée Fond d'imprégnation contre le bleuissement et éventuellement les champignons + système de peinture à dispersion acrylique

climat intérieur), le traitement de surface doit également remplir des tâches protectrices importantes, à savoir protection contre la saleté, le jaunissement et parfois l'usure mécanique. Le tableau 6 récapitule les systèmes de peinture appropriés pour du bois placé à l'extérieur.

Il est recommandé d'utiliser des glacis et des fonds d'imprégnation qui portent le label de qualité décerné par la Lignum. Les spécifications des produits correspondant aux principaux domaines d'application, resp. les abréviations pour les tests et l'évaluation de la qualité sont définies comme suit:

- S Peinture peu ou non filomène (non pigmentée à fortement pigmentée) pour parties de construction en bois sous toit, mais offrant une protection suffisante contre les intempéries pendant la phase de construction.
- S ext. Produit semblable (modérément à fortement pigmenté) mais avec protection contre les moisissures pour éléments en bois exposés aux intempéries.
- H Produit d'imprégnation pour éléments en bois couverts protégeant contre une absorption capillaire de l'humidité ou une humidité élevée de l'air. Protection suffisante contre les intempéries pendant la phase de construction.
- H ext. Produit d'imprégnation pour éléments en bois exposés aux intempéries, protégeant contre une absorption capillaire de l'humidité et une

humidité élevée de l'air (doit normalement se recouvrir avec une peinture de protection S ext.)

mesure de remplir sa fonction pendant longtemps – et même en plein air. En l'occurrence, il est important que le produit pénètre bien dans le bois pour agir durablement contre les moisissures décolorantes ainsi que contre les champignons et les insectes xylophages.

A la demande du fabricant, l'efficacité des produits de préservation est testée par l'EMPA dans le cadre de la procédure d'évaluation de Lignum. Si les critères d'essai et d'évaluation sont remplis, les produits reçoivent le label de qualité Lignum. Ils sont également munis de signes pour désigner leur efficacité et leur domaine d'application.

- B Contre les moisissures, le bleuissement et le grisaillement.
- Ip Contre les insectes xylophages (selon le test, contre le capricorne des maisons, la vrillette et/ou le lyctide).
- P Contre les champignons xylophages (selon le test, contre la pourriture brune et/ou la pourriture molle).
- ext. Signe complémentaire pour désigner une résistance aux intempéries efficace au-delà de la phase de construction afin de protéger des éléments exposés aux intempéries contre les organismes testés.

#### **Avant d'utiliser un produit de préservation, il convient par conséquent d'examiner les incompatibilités éventuelles**

Comme les produits de protection sont toxiques, leur mise en œuvre exige des mesures de protection non seulement pour l'applicateur, mais aussi pour les plantes, les animaux et les

#### **Préservation chimique du bois**

Lorsqu'il n'est pas possible d'exclure une attaque par des champignons ou des insectes, malgré les mesures architecturales, constructives et techniques, il faut prévoir une protection chimique du bois. Cette protection chimique dépend de l'importance des sollicitations, resp. du degré du risque.

#### **Produits chimiques de préservation du bois**

Pour le traitement chimique du bois, on utilise des préparations à base de créosote, des sels de préservation solubles à l'eau, des produits à base de solvants organiques et des émulsions. Comme les produits présentent une solubilité à l'eau et une résistance aux intempéries très variables en fonction de leur formulation et des agents actifs qu'ils contiennent, il convient de tenir compte des sollicitations à prévoir. Un traitement uniquement au sel de bore ne résiste pas à la pluie. Par contre, une émulsion de formulation adéquate peut rester efficace même après une période de pluie (pendant la phase de construction) pour autant qu'elle ait déjà eu le temps de sécher avant de subir l'action de l'eau. Si le bois est imprégné sous pression et avec des mélanges de sel, de créosote ou des agents actifs en suspension dans des solvants organiques à l'épreuve des intempéries, l'imprégnation sera en

eaux. Pour traiter des éléments de construction en bois destinés à des locaux abritant du fourrage ou des denrées alimentaires, seuls des produits autorisés par le Service fédéral de l'hygiène publique sont acceptés.

Lors de l'utilisation des produits de préservation du bois, il convient de respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique sur le «Commerce de produits toxiques», ainsi que l'ordonnance sur les denrées alimentaires. Pour les denrées alimentaires et les matières fourragères les restrictions périodiquement publiées par le Service du contrôle des denrées alimentaires de l'Office fédéral de la santé publique font foi.

Les restes de produits de préservation ne doivent être déversés ni dans les eaux usées (toxicité pour les poissons), ni dans les ordures (risque d'explosion imputable aux solvants). Ils doivent être confiés pour élimination au fabricant ou à une entreprise spécialisée – en indiquant le type de produit utilisé.

## Contrôle et entretien

Selon les sollicitations mécaniques ou biologiques subies par l'ouvrage en bois, resp. les sollicitations par l'humidité et les intempéries, des contrôles doivent être effectués à intervalles réguliers. En règle générale, des éléments de construction exposés aux intempéries doivent être contrôlés tous les 2 à 3 ans. Il est également recommandé de contrôler périodiquement (environ tous les 5 ans) les charpentes et, si le bois est attaqué par des parasites, de prendre les mesures d'assainissement nécessaires.

## Répertoire de la protection contre l'incendie 1989

L'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) vient de publier la nouvelle édition annuelle du «Répertoire de la protection contre l'incendie». Tous les matériaux de construction approuvés par la police du feu y figurent, ce qui en fait l'outil de travail par excellence des responsables dans ce domaine. L'approbation octroyée par l'AEAI est fondée sur l'expertise des matériaux par des stations d'essai neutres et officiellement reconnues. L'édition 1989 contient plus de 600 nouveaux produits homologués et environ 400 mutations.

Ce répertoire est en quelque sorte le cahier de référence des autorités cantonales et communales de la police du feu. Il est d'un intérêt évident pour les architectes, les entrepreneurs, les industriels et le maître d'ouvrage, car il renseigne sur les caractéristiques des matériaux de construction, des appareils de chauffage et des équipements complémentaires au sens de la protection contre l'incendie.

La publication du «Répertoire de la protection contre l'incendie» favorise la prévention des in-

cendies en mentionnant les produits approuvés par la police du feu et correspondant aux critères actuels de protection contre le feu. Par ailleurs, ce répertoire sert de source d'information et doit contribuer à éviter les malentendus ou les différends qui pourraient surgir.

Conformément aux prescriptions générales sur la police du feu, ce répertoire contient les titres suivants: matériaux et parties de construction, appareils de chauffage, installations de détection et d'extinction d'incendie et autres équipements techniques. Il comprend en outre une liste de produits classifiables selon des règles, normes et directives reconnues. A la fin se trouve une liste des directives pour les prescriptions sur la police du feu en vigueur.

Le répertoire peut être commandé par écrit ou par téléphone auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI), Bundesgasse 20, 3011 Berne, tél. 031 - 22 32 46. Cet ouvrage de 240 pages est offert au prix avantageux de frs. 15.– l'exemplaire isolé et frs. 12.– l'exemplaire en abonnement.

## Mesures d'assainissement

De telles mesures doivent être prises en cas d'attaque par des champignons ou des insectes. Des directives séparées consacrées à ce thème sont en cours de préparation. Il est par ailleurs recommandé de confier les travaux d'assainissement à des spécialistes en possession d'un certificat de capacité de Lignum.

Pour d'autres informations à ce sujet:

Union Suisse en faveur du bois  
Office Romand  
En Budron H 6  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Téléphone 021 - 32 62 23